

Bruxelles, le 29 janvier 1968.



Bureau C 3
Section 20
Tél. 911.1285

AVIS N° 2 "COLIS"

Code 620

COLIS "MILAC" POUR LES MILITAIRES BELGES STATIONNES EN ALLEMAGNE.

L'Oeuvre d'aide aux miliciens "Milac" organise au cours du mois de février 1968 une "Semaine du Soldat".

Pendant la période du 2 au 23 février 1968, les militaires belges stationnés en Allemagne sont autorisés à recevoir de Belgique un colis supplémentaire de 5 kg maximum.

Par dérogation aux prescriptions en vigueur, ces colis seront revêtus, en lieu et place de l'étiquette nominative réglementaire délivrée par le Commandant d'Unité, d'une étiquette "Milac".

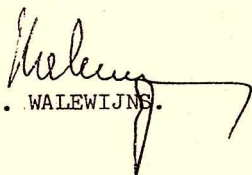
Au point de vue de leur conditionnement, de leur contenu et de l'indication de celui-ci sur l'emballage extérieur, ces envois sont soumis aux mêmes règles et restrictions que les colis militaires mensuels.

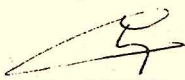
Ces colis seront également centralisés à Liège (Guillemins) qui les remettra aux Autorités militaires à Liège, en même temps que les colis militaires ordinaires.

Prix de transport: celui des colis postaux du service intérieur.

L'Inspecteur principal adjt.,

L'Inspecteur principal adjt.,


S. WALEWIJNS.


C. LOKKER.